

A. Généralités

1.	Objet de l'appel d'offres
IS 1.1	Numéro de l'Appel d'Offres : <u>ASECNA/DGDS/0004/2024 du 15 juillet 2024</u>
IS 1.1	Nom et adresse de l'Autorité Contractante : A l'attention du Chef d'Etablissement du Siège, Route de l'Aéroport militaire Leopold Sédar Senghor, BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal, +221 33 8695690/+221774936867, adresse électronique : <u>sibitangmingoala@asecna.org</u>
IS 1.1	Objet de l'Appel d'Offres (AO) : Mise en place d'un système de contrôle d'accès au réseau informatique de l'ASECNA Numéro d'identification de l'Appel d'Offres (AO) : <u>0004/2024</u> Nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AOI : . 01 lot.
2.	Origine des fonds ou Source de financement du Marché :
IS 2.1	Fonds propres de l'ASECNA
S 2.1	Intitulé et numéro du projet : Nom du projet : Mise en œuvre Système de Sécurité de l'Information (SSI) Numéro projet : N°2919 – NPE : 926080– CB : 2490
4.	Candidats admis à concourir
IS 4.1	Les Instructions aux soumissionnaires s'appliquent.
IS 4.6	Les personnes physiques ou les sociétés organisées en groupement, seront solidairement responsables
5.	Critères d'origine
IS 5.1	Les Instructions aux soumissionnaires s'appliquent.
IS 5.3	Un Soumissionnaire qui n'est pas le fabricant des fournitures indiquées dans son offre, est tenu, de joindre à son offre une attestation du fabricant des fournitures établissant qu'il est dûment habilité à fournir les fournitures indiquées dans son offre.

	3. Les bordereaux de prix dûment complétés, paraphés, datés, signés et cachetés conformément aux dispositions des clauses 12, 14, et 15 des IS (Formulaires de soumission n°3 et n°3bis, Bordereaux de prix) ; 4. La garantie de soumission établie conformément aux dispositions de la clause 21 des IS et conforme au modèle annexé au Dossier d'Appel d'Offres (Formulaire de soumission n°4, Garantie de soumission) ; 5. des variantes, si leur présentation est autorisée, conformément aux dispositions de la clause 13 des IS ; 6. Les pouvoirs habilitant le signataire lorsque celui-ci agit pour le compte d'une tierce personne physique, d'une personne morale ou d'un groupement ; 7. L'attestation de visite de site ; 8. Les Spécifications techniques essentielles des fournitures ou ressources techniques et services connexes proposés plus les déclarations de leur conformité aux documents normatifs internationaux énumérés, le cas échéant, dans la Section V, Spécifications techniques et bordereaux des quantités faisant clairement apparaître les différences. Ces documents doivent revêtir la forme de prospectus, photographies en couleurs, dessins ou données et comprendre une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures ou ressources techniques et Services connexes, démontrant qu'elles correspondent pour l'essentiel aux spécifications techniques exigées à la Section V du DAO et à la clause 30 des IS ; 9. Les datasheet des composantes de la solution proposée ; 10. Une autorisation du fabricant des fournitures ou ressources techniques établissant que le Soumissionnaire est dûment habilité à fournir ou distribuer, les fournitures indiquées dans son offre (Formulaire de soumission n°5, Modèle d'autorisation du fabricant) ; 11. Une attestation de partenariat, attestant que le Soumissionnaire a accès à la hotline du fabricant pour les matériels informatiques, ordinateurs de bureau, portables et imprimantes. 12. Les pièces attestant, conformément aux dispositions de la clause 19 des IS que le Soumissionnaire possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son offre est retenue telles qu'exigées à la Section III (documents de chiffres d'affaires, d'accès à des ressources financières, de contentieux en instance ou réglés, références du soumissionnaire et/ou du Fabricant, disponibilité de stocks ou moyens adéquats de fabrication, etc.) ; 13. La lettre d'engagement environnemental et social (Formulaire de soumission n°6, Modèle d'engagement « environnemental et social ») ; 14. Une copie du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ; 15. l'acte d'engagement paraphé; et
--	--

	16. Une clé USB ou un DVD comportant un index papier et exempt de tout virus et contenant tous les documents de l'offre en fichiers non compressés, imprimables et reproductibles. Ils seront en format Microsoft Word 2010 pour les pièces écrites, Microsoft Excel 2010 pour les devis quantitatifs estimatifs et les bordereaux de prix unitaires, et Format JPEG pour les notices, photos et images. L'ensemble des documents seront également fournis sous format PDF imprimable et reproductible. Ces points 1 à 14 doivent être impérativement présentés dans cet ordre et séparés par des onglets.
13.	Variantes
IS 13.1	Les variantes ne sont pas autorisées.
IS 13.2	Délai d'exécution : Le délai d'exécution des prestations sera celui du Soumissionnaire retenu.
IS 13.4	Les variantes techniques sur la ou les parties des prestations, si elles sont demandées dans les spécifications techniques, sont permises.
IS 14.8 A	Les Instructions aux soumissionnaires s'appliquent.
IS 14.8 B	Les Instructions aux soumissionnaires s'appliquent.
IS 14.8A/B	Tous les prix doivent être HT-HD.
IS 14.7	Les prix proposés par le Soumissionnaire seront fermes
IS 15.1 (a)	Le prix de l'offre et les paiements au titre du Marché seront libellés dans la (les) monnaie(s) comme décrit ci-après : Le Soumissionnaire présente son prix en Francs CFA (a) Le Soumissionnaire libellera les prix unitaires des Bordereaux des prix entièrement en Francs CFA. Le Soumissionnaire qui compte encourir des dépenses dans d'autres monnaies pour se procurer des intrants provenant de pays autres que les pays de la Zone Franc, dénommées "monnaies étrangères" ci-après, indiquera dans le Bordereau des prix pour les Fournitures ou ressources techniques et Services connexes inclus dans la Section IV, Formulaire de soumission, le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de deux monnaies de tout pays. (b) Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour déterminer le montant et les pourcentages de son offre en Francs CFA seront annexés à la soumission. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, afin que le risque de change ne soit pas supporté par le Soumissionnaire retenu. (c) L'Autorité Contractante pourra demander aux Soumissionnaires de justifier, à sa satisfaction, leurs besoins en monnaie(s) étrangère(s).
IS 20.1	La période de validité de l'offre sera de cent quatre-vingts (180) jours.

IS 21.1	Une Garantie de soumission est requise. Son montant est d'au moins deux pour cent (2%) du montant de l'offre et elle sera libellée dans en F CFA ou en tout autre monnaie librement convertible.
IS 22.1	Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de : <u>Trois (3)</u>.

D. Remise des offres et ouverture des plis

IS 22.2	La confirmation écrite de l'habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire consistera en une délégation des statuts de la Société, un acte notarié ou tout autre document d'habilitation engageant le soumissionnaire et acceptable par l'ASECNA.
IS 23.2 (c)	Le numéro d'identification de la présente procédure d'appel d'offres est le suivant : <u>ASECNA/DGDS/0004/2024 du 15 juillet 2024</u>
IS 24.1	Aux seules fins de <u>remise des offres</u>, l'adresse de la structure de passation des marchés est la suivante : A l'attention du : Secrétariat du Chef d'Etablissement du Siège, Route de l'aéroport militaire LSS BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal - Tel : +221338695690/+221774936867 <u>L'enveloppe extérieure</u> cachetée, portera en plus du nom et l'adresse du Soumissionnaire, l'adresse : Monsieur le Chef d'Etablissement du Siège, Route de l'aéroport militaire LSS BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal - APPEL D'OFFRES N° <u>ASECNA/DGDS/0004/2024</u> MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES AU RESEAU INFORMATIQUE DE L'ASECNA Projet : N°2919 – NPE : 926 080 CB :2490 « À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : <u>MERCREDI 14 AOÛT 2024</u> Heure : <u>12 heures, heures locales, GMT (matin)</u>
IS 27.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes : Salle de Réunion de l'Etablissement du Siège, Route de l'aéroport militaire LSS BP 8163 Dakar – Yoff, Sénégal - Tel : +221338695690/+221774936867 Date : <u>MERCREDI 14 AOÛT 2024</u> Heure : <u>13 heures, heures locales, GMT (matin)</u> Il est demandé à chacun des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à cette séance publique d'ouverture des plis de se munir d'un mandat dûment signé de l'autorité signataire du

	Formulaire d'offre ou de la lettre de soumission. Le modèle de mandat est annexé au présent DAO.
--	---

E. Évaluation et comparaison des offres

IS 34.1	La monnaie utilisée pour convertir en une seule monnaie tous les prix des offres exprimées en diverses monnaies aux fins d'évaluation et de comparaison de ces offres est : Francs CFA (XOF). La source du taux de change à employer est: la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) – (cours Vendeur pour les transferts). Et la date de référence est: <u>vingt-huit (28) jours avant la date limite de dépôt des offres.</u>
IS 35.1	Une marge de préférence : Non applicable.
IS 36.2	L'évaluation portera sur l'ensemble du lot unique Les fournitures ou ressources techniques et services constituent un lot unique et les offres devront porter sur l'ensemble des ressources et services.
IS 36.3 (d)	Les ajustements seront calculés en utilisant les critères d'évaluation choisis parmi ceux indiqués à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification

F. Attribution du Marché

IS 41.1	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage de : Néant Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage de : Néant
IS 44.1	Garantie de bonne exécution Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à cinq pour cent (5%) du montant de chaque commande et devra être constitué dans les trente (30) jours à compter de la date de réception de la notification. Elle sera constituée sous la forme d'une garantie à première demande émise par un établissement bancaire agréé au Sénégal.